



## Courrier à l'attention des parents dont l'enfant est scolarisé dans un lycée public

Chers parents,

La rentrée est toujours un moment important pour les élèves et leurs familles, mais c'est aussi l'occasion de nombreuses dépenses qui viennent grever votre budget.

En septembre 2019, votre enfant entrera en seconde ou en première dans un lycée public professionnel, général ou technologique. Dans ces classes, de nouveaux programmes entrent en vigueur du fait de la réforme du gouvernement, entraînant le renouvellement de la plupart des manuels scolaires.

Compte tenu du prix élevé de ces manuels, de 22 euros à plus de 35 euros par ouvrage, qui devait être supporté par les familles, j'ai pris la décision que la Région financera la **gratuité des manuels scolaires pour l'ensemble des lycéens franciliens**, à hauteur de 9 manuels offerts en seconde et 8 en première pour l'enseignement général et technologique, et à hauteur de 3 manuels offerts pour l'enseignement professionnel.

J'ai également voulu **encourager les lycées souhaitant passer au numérique**. Les manuels seront donc disponibles sous format papier ou numérique, selon le choix effectué librement par les communautés scolaires et qui m'a été transmis par chaque proviseur. Au total, la moitié des lycées d'Île-de-France a ainsi fait le choix du numérique.

Dans ces lycées qui ont fait le choix du numérique, j'ai souhaité que vos enfants bénéficient d'un équipement numérique personnel leur permettant de tirer pleinement profit de leur enseignement, que ce soit en cours ou à la maison. **La Région mettra donc à disposition de tous les lycéens concernés par la réforme une tablette ou un ordinateur portable** à la rentrée, qu'ils conserveront pour la durée de leur scolarité. Là aussi, le choix entre tablettes et ordinateurs a été fait librement par chaque lycée.

Sur ces équipements seront téléchargés, chaque année, l'ensemble des manuels scolaires numériques achetés par la Région. Ces contenus seront disponibles hors ligne, pour ne pas pénaliser les élèves qui n'ont pas internet ou le haut débit à domicile ou les lycées qui ne sont pas encore raccordés en Wifi (sachant qu'à mon arrivée, la Région s'est engagée à ce que tous les établissements soient raccordés au Wifi d'ici à la fin de l'année 2020). Le prestataire retenu, *Unowhy*, est le spécialiste français du numérique en milieu scolaire. Il est partenaire de **La Poste**,

### Conseil régional

2 rue Simone Veil -93400 SAINT-OUEN  
Tél. : 01 53 85 53 85 - Fax : 01 53 85 53 89  
[www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

**qui distribuera les tablettes et ordinateurs à la rentrée et en assurera la maintenance.**

Pour une utilisation responsable du numérique au quotidien, nous accompagnerons le déploiement de ces équipements d'une démarche de prévention et de formation aux bons usages, en lien étroit avec l'Education nationale et les organismes associés de la Région qui travaillent depuis plusieurs années déjà sur ces thématiques avec les établissements scolaires. Par ailleurs, les enseignants pourront, pendant les heures de cours, prendre le contrôle de l'accès internet des élèves de leur classe grâce à un logiciel ad hoc.

Pour ceux parmi vous qui n'auraient pas encore eu l'information, vous pouvez **consulter le choix de votre lycée** à l'adresse suivante :

<https://www.iledefrance.fr/rentree-2019-manuels-scolaires-dans-votre-lycee-papier-ou-numerique>

Cette **démarche volontariste de soutien au pouvoir d'achat des familles et de lutte contre la fracture numérique qui représente en moyenne 340 € par élève**, se poursuivra l'année prochaine lors de la réforme des programmes de terminale. Le développement du numérique pour tous s'inscrit dans une démarche globale qui vise à transformer les lycées franciliens pour donner à tous les élèves, sans distinction, les mêmes outils et les mêmes chances de réussir leur scolarité et préparer leur avenir.

Ces efforts s'ajoutent au milliard d'euros que la Région Île-de-France consacre chaque année à la rénovation et la sécurisation de vos lycées, à l'approvisionnement en produits locaux et bio dans les cantines, à l'épanouissement de vos enfants par le sport et l'éducation artistique et culturelle, aux bourses d'étude et aux aides sociales en direction de tous ceux qui en ont le plus besoin.

Vous trouverez ci-joint la convention de mise à disposition des manuels papier ou des équipements numériques. Vous êtes invités à la rendre signée à votre établissement le jour de la remise.

Je vous souhaite une excellente rentrée 2019 et vous prie de croire, chers parents, à l'expression de ma meilleure considération.

*Bonne rentrée à tous !*

*Bien à vous*

*Valérie Pécresse*

**Valérie PÉCRESE**  
Présidente du Conseil régional